



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale du Pas-de-Calais  
DIRECCTE des HAUTS DE FRANCE

### ARRETE

#### **Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Pas-de-Calais**

Le Responsable de l'Unité Départementale du Pas-de-Calais de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Hauts-de-France

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 01/08/2017 portant nomination de Monsieur FRAMERY Florent, en qualité de Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE des Hauts-de-France à compter du 01/09/2017

Vu la décision de la Directrice de la DIRECCTE des Hauts-de-France en date du 14/02/2018 ayant arrêté les organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social du département au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre de la CPME :  
Titulaire : M BIRAMBAUX Marino
- Au titre de l'U2P :  
Titulaire : M MARCOTTE Jean-Luc
- Au titre de la FNSEA :  
Titulaire : M DALLE Emmanuel
- Au titre de la FESAC  
Titulaire : M DESTOMBES Jean-François
- Au titre de l'UDES:  
Titulaire : M PASQUIER Christophe

- Au titre du MEDEF :  
Titulaire : M GHEERARDYN Patrick
- Au titre de la CFDT :  
Titulaire : M AUCOIN Marcel
- Au titre de la CGT :  
Titulaire : M GRANDSART Frédéric
- Au titre de FO :  
Titulaire : M KONIECZNY Jean-Baptiste
- Au titre de la CFTC :  
Titulaire : M LANNOY Laurent
- Au titre de la CFE-CGC :  
Titulaire : M LOTH Jean-Pierre
- Au titre de l'UNSA :  
Titulaire : M FLAMENT Christophe

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 24 avril 2018.

**Article 3 :** Le responsable de l'unité départementale du Pas-de-Calais de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais.

Fait à ARRAS le 01 juin 2018

Le Directeur Régional Adjoint,  
Responsable de l'Unité Départementale du  
Pas-de-Calais



Florent FRAMERY

Voie de recours :

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, de LILLE, 5, rue Geoffroy Saint Hilaire 59000 LILLE*

*La décision contestée doit être jointe au recours.*